

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2015

ACTION DE GROUPE EN MATIÈRE DE DISCRIMINATION ET DE LUTTE CONTRE LES
INÉGALITÉS - (N° 1699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot : « et », insérer le mot : « il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.